

## TROP, C'EST TROP

L'Observatoire Vendéen de la Laïcité Georges Clemenceau dénonce avec la plus extrême gravité les atteintes aux lois de la République que constitue l'invitation par des maires à des manifestations religieuses. L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 stipule bien que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »

Le Maire d'Aizenay invite sur document municipal à participer à une messe pour célébrer le centenaire de la paix de 1918. Il ne peut ignorer le caractère litigieux d'une telle invitation, financée de plus sur fonds publics, puisque l'Observatoire Vendéen de la Laïcité lui a déjà signifié un rappel à la loi en juin 2016 pour des faits similaires.

Les Maires de Talmont Saint Hilaire et de Saint Vincent sur Jard invitent eux aussi par document municipal à une messe dans le cadre d'un hommage à Georges Clemenceau sur l'esplanade devant la « Bicoque », maison du Tigre à Saint Vincent sur Jard.

Cette manifestation religieuse de rue a-t-elle fait l'objet d'une demande de l'évêché et de la délivrance des autorisations indispensables pour une telle pratique ? Il est à espérer qu'elle ne fut ni sollicitée ni organisée par les autorités municipales.

Outre l'atteinte à la loi que constituent ces faits, cette organisation d'une présence religieuse en hommage au Père la Victoire est une faute morale car elle ne respecte pas les convictions et volontés de Georges Clemenceau qui précisait dans un document conservé au Sénat « Pas de prêtre surtout...Défense à tout curé d'approcher...Barrage à trois cent mètres...Au large! ».

Il est stupéfiant de voir le Préfet de la Vendée, représentant de la République, parrainer de son autorité de tels manquements. Il y a un mois, l'Observatoire Vendéen de la Laïcité lui a demandé de rappeler aux Maires de Vendée leur obligation de respecter la loi de 1905, après la bénédiction d'un drapeau à Luçon.

L'Observatoire Vendéen de la Laïcité Georges Clemenceau vient de saisir de ces infractions l'Observatoire National ainsi que Mr le Ministre de l'intérieur. L'Observatoire Vendéen envisage de saisir les juridictions compétentes sur de telles pratiques locales.

Dans une approche laïque qui suppose de prendre en considération l'ensemble des convictions, les cérémonies républicaines du souvenir devraient être réservées aux symboles qui unissent tous les citoyens.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018

Le Président Gilles Bourmaud